

Pour information, nous publions ci-après le tract « Révoltes » du 12 novembre 2007, tract diffusé à l'Université.

OUI, IL EST POSSIBLE D'IMPOSER L'ABROGATION PURE ET SIMPLE DE LA LOI PÉCRESSE-SARKOZY D'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS !

La volonté des étudiants s'est clairement exprimée dans les Assemblées générales et la Coordination nationale : abrogation pure et simple de la loi votée en juillet par l'UMP ! Cette exigence est totalement justifiée : en dépit des précautions oratoires du gouvernement, cette loi constitue le point de départ d'un plan de destruction de l'Université, au profit du patronat, sur le modèle américain cher à Sarkozy.

Mais pour imposer cette abrogation, il faut surmonter plusieurs obstacles. Comme pour le CPE, pour gagner, il faut d'abord un mot d'ordre clair, repris par toutes les organisations, et aucune négociation.

UNE PREMIÈRE EXIGENCE : QUE L'UNEF ET TOUS LES SYNDICATS (des étudiants, personnels d'Université, enseignants-chercheurs et chercheurs) SE PRONONCENT CLAIEMENT POUR L'ABROGATION PURE ET SIMPLE DE LA LOI ;

(et renoncent aux ruses de langage du type « mobiliser *contre* la loi » ou « le gouvernement doit *revenir* sur la loi »). Certains, tel le responsable de l'Unef, disent aujourd'hui que l'abrogation de la LRU (loi Pécresse) serait un objectif qui ne « *semble pas atteignable* ». Mais la difficulté du combat, les étudiants la connaissent. Ce qu'ils attendent par contre d'un responsable syndical, c'est qu'il reprenne leurs revendications et qu'il dise donc clairement : « **abrogation** de la loi ! ». Ceci lèverait un premier obstacle.

UNE DEUXIÈME EXIGENCE : AUCUNE NÉGOCIATION du texte voté en juillet. Ce sont les négociations conduites en juin-juillet qui ont encouragé le gouvernement à aller au bout de son projet. Tirons-en les conséquences : ni l'Unef ni personne n'a reçu le moindre mandat de négocier avec Pécresse. Et un syndicat étudiant doit se soumettre à la volonté des étudiants mobilisés. Aucune application de la loi ! Démission immédiate des Conseils d'administrations chargés de faire appliquer la LRU !

TROISIÈME EXIGENCE : LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES SONT SOUVERAINES, ET LES SYNDICATS – qui doivent y participer – DOIVENT EN ACCEPTER LES DÉCISIONS. Que les AG s'adressent aux organisations syndicales pour qu'elles reprennent les décisions de l'AG ! Ne recommençons pas ce qui s'est passé à la fin de la mobilisation contre le CPE, où certains syndicats ont appelé à la fin de la grève dans le dos des AG.

Dès lors, oui, l'abrogation de la loi est possible. Ceci passe par l'appel à la grève générale de l'université, appel que les organisations syndicales des étudiants et des personnels doivent prendre en charge.

Mais on ne peut en rester là : chacun comprend bien qu'avec un tel gouvernement, on ne peut gagner catégorie par catégorie, les étudiants d'un côté, les cheminots de l'autre, puis les fonctionnaires. Isoler les catégories, éviter la convergence des mobilisations, c'est ce que veut Sarkozy.

Fillon, Pécresse et Compagnie tentent de diaboliser les manifestants et grévistes en affirmant qu'il s'agit d'une agitation « politique ». Ceci est dit pour pousser les dirigeants syndicaux à ne pas unifier, centraliser le combat contre la politique du gouvernement. Car Sarkozy a en mémoire la mobilisation unie contre le CPE, étudiants et salariés, avec leurs syndicats et organisations politiques.

Nous affirmons : oui, il s'agit d'un combat politique ! Ce gouvernement mène une offensive d'ensemble contre les travailleurs et la jeunesse et cherche à disloquer les mobilisations, catégorie par catégorie, entreprise par entreprise. Face à cette politique, c'est donc un combat politique qui s'engage, dans l'objectif d'infliger une défaite politique à Sarkozy. La perspective, c'est donc celle de la grève générale de tous les étudiants et salariés, qui est grève politique.

12 novembre 2007